



FORSAN 26

Refonte des parcours de formation des pharmaciens SP
Séminaire des pharmaciens chefs ou gérants des SIS
Paris, le mercredi 7 janvier 2026- PCL Stéphane GALY

Qualiopi
processus certifié

REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION


**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENSO SP
École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers

- Etat de la réglementation relative aux formations de santé au 1 décembre 2025:

Réglementation relative aux SPV :

- Arrêté du 13 décembre 1999 relatif à la formation des sapeurs-pompiers volontaires.

Réglementation relative aux SPP :

- Arrêté du 16 août 2004 relatif aux formations des médecins, pharmaciens et infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels.
- Arrêté du 24 août 2007 relatif à la formation conduisant au brevet d'infirmier d'encadrement de sapeurs-pompiers professionnels.
- Arrêté du 20 août 2008 modifiant l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé.
- Arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé.

→ Pas d'évolution du cadre réglementaire depuis 1999 / 2004

(Contrairement aux évolutions progressives en filière IS en 2006, 2013, 2019)

→ Arrêté de 2004 : MININT, signé DGSCGC par délégation + MINSAN (DGS) + ENS.SUP

- Des formations statutaires en 3 niveaux :
 - Formation d'intégration
 - Formation d'adaptation à l'emploi de groupement
 - Formation d'adaptation à l'emploi de chefferie
 - Pas de parallélisme avec filière incendie secours (IS)
 - FAE ne correspondant plus aux emplois // sous-directions santé (SDS)
-
- Les missions évoluent
 - Structuration des SDS
- 
- Nécessité d'adaptation
&
Refonte des parcours

Autorisations par le conseil de performance de l'ENSOSP en 2018 de mener des améliorations expérimentales :

Les travaux du GT national entre **2015 et 2018** ont permis de sortir les **RAC & REAC** sur lesquels l'ENSOSP s'est appuyée pour mettre en œuvre expérimentalement des modifications dans certaines formations (mais avec toujours la contrainte des textes réglementaires de 1999 et de 2004), ainsi :

- **En 2020 :**

- La Fipro SSSM est passée de 22 à 17 semaines dont immersion

Nous avons modifié l'ingénierie du module SPST de la FI SPV (plus de TRT)

- **En 2021 :**

Nous avons opéré une réingénierie de la FAE de groupement passant de 5 à 3 semaines

- **En 2022 :**

Nous avons opéré une réingénierie de la FAE de Chefferie de 5 à 4 semaines

- **2024-2025 :**

Nous avons intégré 3 semaines de formation en commun avec la filière incendie/secours (FILT1C) centrées sur les compétences transversales, ainsi qu'une semaine commune avec les chefs de groupement et les ESD pour les sous-directeurs santé.

Etat des lieux – formations pour les pharmaciens

→ En 1999, les pharmaciens rentrent chez les Sapeurs-Pompiers pour leur expertise toxicologique et pour leurs connaissances en risques chimiques. Les pharmacies à usage intérieur n'existaient pas encore dans les SDIS.

→ Le contenu du DIU pharmacien est devenu en inadéquation avec les fonctions exercées par les pharmaciens volontaires ou professionnels de SP maintenant tous recrutés pour travailler au sein de la PUI en tant qu'adjoints ou gérants.

→ La Formation d'Adaptation à l'Emploi de pharmacien gérant de PUI délivrée par l'ENSOSP ne rentre pas dans le cursus de formation initiale des volontaires et n'est donc pas obligatoire. Son intitulé laisse à penser à nos DDSIS qu'elle confère l'autorisation de gestion d'une PUI de SIS.

2026: formations pour les pharmaciens

- ➔ La formation délivrée par l'ENSOSP pour les pharmaciens SP va se focaliser sur les compétences « **emploi** » dans les PUI de SIS, l'appellation de cette formation ne laissera pas à penser que nous donnons le droit à exercer contrairement aux enseignements « **métiers** » délivrés par les universités de pharmacie (DES et CUM).
- ➔ La formation « module pharmacien de SIS » s'attachera à développer **les particularités métiers** du domaine opérationnel ou administratif de la PUI en SIS aussi bien en formation initiale (PSPV) qu'en formation d'intégration (PSPP).
- ➔ Les formations de spécialité en risque NRBCe seront toujours accessibles pour les pharmaciens, mais de manière non obligatoires, en fonction de l'appétence des stagiaires et des besoins du département d'origine.

FORSAN 2026

FORSAN 2026 est l'aboutissement du GT interprofessionnel créé par la DGSCGC entre 2024 et 2025 afin que les formations « santé » *s'inscrivent dans l'arrêté du 22 août 2019 opposable à toutes les formations dispensées aux sapeurs-pompiers*:

Ces formations s'inscrivent dans le cadre de la doctrine nationale portée notamment par le schéma directeur national de la formation ainsi que les guides de doctrine opérationnelle (GDO) et les guides de technique opérationnelle (GTO) élaborés par le ministre chargé de la sécurité civile.



Feu vert de la DGSCGC : 11 septembre 2025
Décision d'abroger les arrêtés de 1999 et de 2004 et de rédiger une lettre de mission à l'ENSOSP pour mener à bien cette réforme.

Enjeux et objectifs de FORSAN 26 :

- ➔ **Obligation réglementaire** de s'insérer dans *l'arrêté du 22 août 2019* opposable à *toutes* les formations dispensées aux sapeurs-pompiers;
- ➔ S'adapter aux besoins d'évolution par rapport aux missions et structuration des SDS;
- ➔ Réduire et optimiser les temps de formation tout en augmentant la part de FOAD;
- ➔ Délocalisation de certaines unités d'enseignement sur au moins un site par zone de défense en faveur du développement du volontariat et de la rationalisation des coûts;
- ➔ Modularité pour s'adapter aux besoins réels des SIS (parcours différenciés);
- ➔ Opérer une réorganisation des formations pour permettre une employabilité dès la fin de FI;
- ➔ Recherche d'un parallélisme des parcours avec la filière incendie pour une meilleure visibilité;
- ➔ Développer les formations intégrées avec la filière incendie pour faciliter l'intégration et la reconnaissance mutuelle sur les emplois fonctionnels;

Obligation réglementaire/Efficiency/Intégration/Lisibilité/Rationalisation/Déconcentration/Favoriser le volontariat

Au niveau réglementaire

→ Lettre de mission de la directrice des Sapeurs-Pompiers au directeur de l'ENSOSP datée du 19 décembre 2025 pour lancer l'expérimentation dès janvier 2026.

→ Arrêté du 4 décembre 2025 abrogeant l'arrêté du 16 août 2004 relatif aux formations des médecins, pharmaciens et infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels

→ Arrêté du 18 décembre 2025 abrogeant l'arrêté du 13 décembre 1999 relatif à la formation des sapeurs-pompiers volontaires

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 18 décembre 2025 abrogeant l'arrêté du 13 décembre 1999
relatif à la formation des sapeurs-pompiers volontaires

NOR : INTE2525410A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la sécurité intérieure ;
Vu l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'arrêté du 13 décembre 1999 relatif à la formation des sapeurs-pompiers volontaires est abrogé.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 décembre 2025.

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe de service
chargée de la direction des sapeurs-pompiers,
T. PINAULT

Comparatif formation PSPV

Formation initiale PSPV (1999 à 2025)

Module Tronc Commun de Sécurité Civile

612 €

Module Secourisme

643 €

DIU mention pharmacien: 3576 €
Module RT (Limoges)
Module toxico (Bordeaux)

Total Général
17 jours
sur 3 ans

Présentiel : 14 jours
FOAD : 3 jours
4831 euros



FORSAN 26

Pré-requis à réaliser en SIS

Acculturation au milieu de la sécurité civile et des sapeurs-pompiers

Connaissance de l'emploi
Equipier SSUAP / Equipier Prompt Secours

Attestation du DDSIS

Officier SPV en sous-direction santé
1j FOAD

253 €

F-SAN-FI-OFF-SDS

1785 €

PUI en SIS
3 J FOAD + 5J

F-SAN-FI-UE-PHARMA

Gain de temps par
diminution des
déplacements

Meilleure intégration
dans les départements

Diminution du coût de
formation:
gestion interne, pas
d'inscription
universitaire et moins de
frais de mission

Formation adaptée à
l'employabilité

Réduction du temps de
formation (-8j)

Diplôme PHARMA SPV

Total Général
9 jours
sur 6 mois

Présentiel : 5 jours
FOAD : 4 jours
2038 euros

Sessions 2026 pour le module PUI en SIS :

F-SAN-FI-UE-PHARMA



- 2 sessions de 24 stagiaires prévues par an:

- Semaine sacralisée du **14 au 18 septembre 2026** car cette session intégrera les professionnels (8 inscrits dont 4 ont déjà fait la FAE de PUI).

Les 20 places restantes sont en adéquation avec les besoins exprimés par les SIS en 2025.

-Semaine visible actuellement sur Formaltis: du 9 au 13 mars

Mais FOAD de 3 jours en prérequis ne sera pas prête en février.

Nombre de stagiaires potentiellement disponibles pour cette première session en dessous du seuil de réalisation.

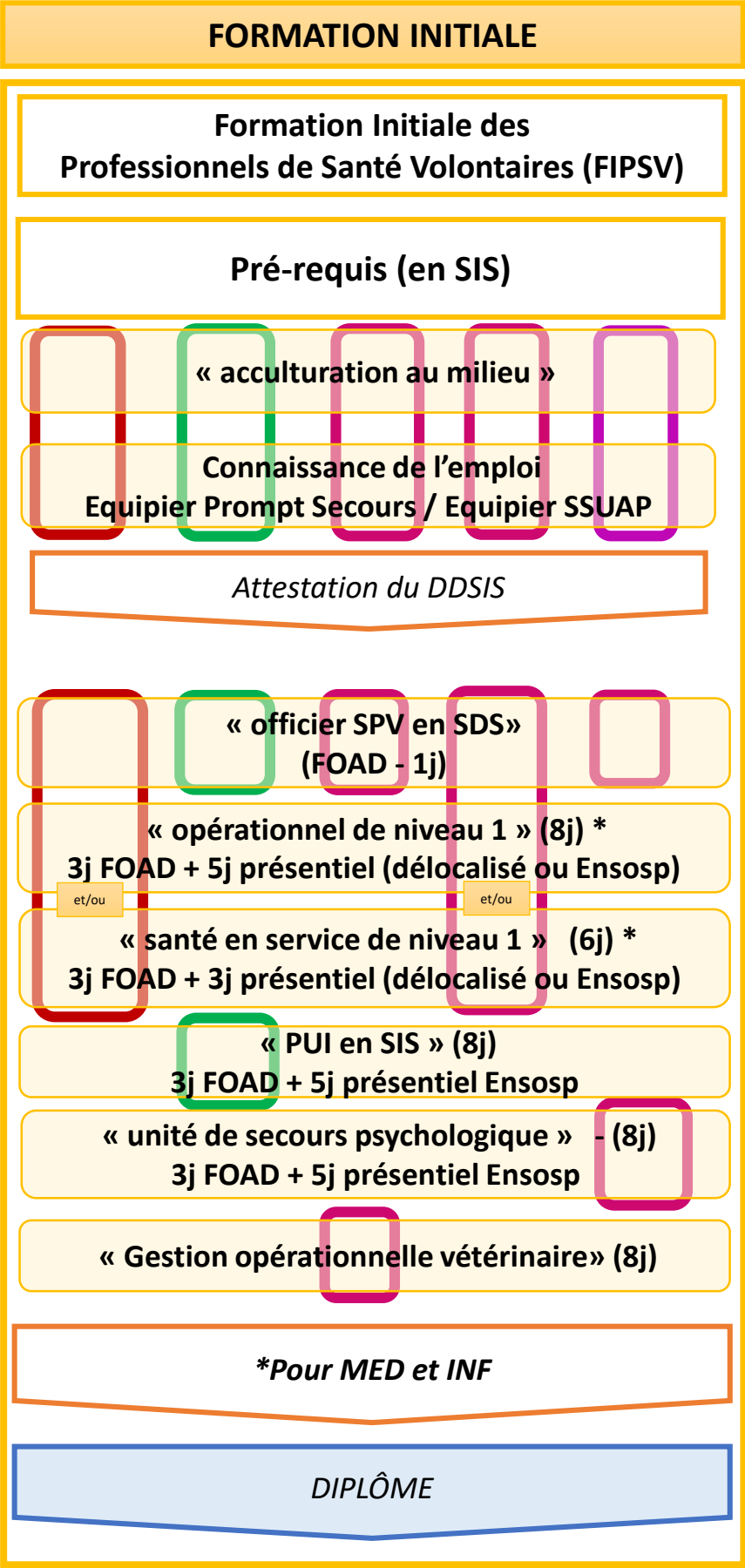
Très grand risque d'annulation.

Conseil: attendre la visibilité de la deuxième session pour inscrire vos personnels

SYNTHESE PARCOURS DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE – SPV

Légende : MEDECIN PHARMACIEN VÉTÉRINAIRE INFIRMIER EXPERT PSY/ PSYCHO

Dispense de certains modules possible en fonction de l'expérience



F-SAN-FI-OFF-SDS

F-SAN-FI-UE-OPS1

F-SAN-FI-UE-SES1

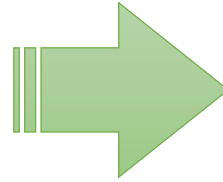
F-SAN-FI-UE-PHARMA

F-SAN-FI-UE-PSY

F-SAN-FI-UE-VETO

SPP, contractuels et mis à disposition: FIPS

Avant 2026



FORSAN 2026

FORMATION	RESPONSABILITE
Formation d'intégration	Centre de secours
FAE Groupement santé	Affecté en groupement (<i>pas chef</i>)
FAE Chefferie santé	Affecté en chefferie santé

FORMATION	RESPONSABILITE
Formation d'intégration	Chef de service
Formation de chef de groupement	Chef de groupement Sous-directeur

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret n° 2025-524 du 11 juin 2025 relatif aux sous-directions santé des services départementaux et territoriaux d'incendie et de secours

Service de santé et de secours médical

Médecin-chef

Chefferie santé

Sous-Direction santé

Sous-directeur santé

Chef de groupement

Membre d'un groupement santé

Fi pro SSSM/FIPS25

Chef de service (à partir de la FIPS 26)

Chef de bureau

Pharmaciens statutaires, contractuels et MAD

2004 à 2025

**Formation d'Intégration
des Professionnels de Santé « FIPS »**

Financée par la surcotisation (non tarifée aux SDIS)

FAE de groupement santé

2673 €

**FAE chefferie santé
(UE gestion de projet: 1 semaine)**

**Total Général
85 jours
sur 3 ans**

Présentiel : 67 jours
FOAD : 7 jours
Immersion : 11 jours

Niveau Chef de bureau



**Réduction du temps de
formation (-31j)**

**Diminution du coût de
formation
(frais de déplacement et
temps de travail dans
son SDIS d'origine)**

**Meilleure employabilité
immédiate en sortie de
FIPS**

**Intégration des
nouvelles missions**

**Séquences communes
avec filière IS**



Brevet PHARMA SPP

FORSAN 26

**Formation d'Intégration
des Professionnels de Santé « FIPS »**

F-SAN-FIPS

« compétences transversales » (22j)

« officier d'encadrement des SDS » (20j)

« officier santé » (4j)

« PUI en SIS » (8j)

**Total Général
54 jours
sur 1 an**

Financée par la surcotisation (non tarifée aux SDIS)

Présentiel : 51 jours
FOAD : 3 jours
Immersion : /

Niveau Chef de service

Chef de groupement des SDS

2004 à 2025

Formation d'Intégration
des Personnels de Santé « FIPS »

FAE de groupement santé

FAE chefferie santé

Diplôme de Chefferie santé
assimilé à un niveau de chef de groupement

**Formation complète
sur 3 ans**

Prévu par décret du 11
juin 2025 relatif aux
sous-directions

Même pré-requis
d'admission

Même parcours que
filière incendie

FORSAN 26

Formation
d'Intégration
des Personnels de
Santé « Fi pro SSSM ,ou
FIPS 25 »

Formation
d'Intégration
des Personnels de
Santé « FIPS » à
partir de 2026

Formation de
FAE de
groupement
santé (avant 2026)

Formation d'officier
d'encadrement (15 j)

F-SAN-FI-UE-OE-SDS

Être nommé sur un poste de chef de
groupement ou sous-directeur santé

Formation Chef de Groupement
(dont spécialité santé)

F-CGPT

F-CGPT-SPE-SAN

Grade cible:
commandant, Lt-Col

Diplôme de
Chef de groupement

**Formation complète
sur 2 ans**

SYNTHESE PARCOURS DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE – SPP et contractuels

Légende :

MEDECIN

PHARMACIEN

CADRE DE SANTE

INFIRMIER

Dispense de certaines parties possible en fonction de l'expérience

FORMATIONS D'INTÉGRATION

Formation d'Intégration des Professionnels de Santé « FIPS »

« compétences transversales » (22j)

« officier d'encadrement des SDS » (20j)

« officier santé » (4j)

« santé en service de niveau 1 » (6j)

« opérationnel de niveau 1 » (8j)

« opérationnel de niveau 2 » (5j)

« PUI en SIS » (8j)



F-SAN-FI-UE-OE-SDS

F-SAN-FI-UE-SES1

F-SAN-FI-UE-OPS1

F-SAN-FI-UE-OPS2

F-SAN-FI-UE-PHARMA

Formation d'Intégration de Cadre de Santé « FICS »

Formation au Brevet d'Infirmier d'Encadrement de Sapeurs-Pompiers Professionnels « BIESPP »
19 semaines Ensosp

Formation au Diplôme de Cadre de Santé
14 semaines en IFCS

F-SAN-FI-CDS

FORMATIONS DE PROFESSIONNALISATION

Formation de chef de groupement

Formation suivie avec la filière IS



Tronc commun = 8s
Spécialité santé = 1s

F-CGPT

F-CGPT-SPE-SAN

MED occupant ou appelés à occuper la fonction de sous-directeur santé
Pré-requis : chef de groupement

approfondissement « sous-directeur santé »

F-SAN-SSDIR-SANTE

Séquences en partie avec formation ESD
+ séquences spécifiques santé





Demandes de dispenses / régularisations

PHARMACIEN SPV

TCSC

SECOU

DU
PHARMA

3 ans

*Engagement
& exercice

PS

*Attestation
DD SIS

FAE PUI

ETUDE DOSSIER
DISPENSE

**Diplôme
PHARMACIEN SPV**

**PHARMACIEN SPP,
contractuel et MAD**

OFFICIER SANTE

OE SDS

PUI en SIS

RCH4

ou

CAE CDC

ou

GOC 4 mini

CDC ou CDS

ETUDE DOSSIER
DISPENSE

FAE GPT

ou

FAE CHEF

ou

OE

ETUDE DOSSIER
DISPENSE

FAE PUI

ETUDE DOSSIER
DISPENSE

**PHARMACIEN SPP,
contractuel et MAD**

CHEF DE GROUPEMENT

FAE GPT

et

FAE CHEF

Être nommé
sur un poste
de chef de
groupement
ou sous-
directeur
santé

ETUDE DOSSIER
DISPENSE SI BESOIN

Structuration

DGSCGC

Académie de
Sécurité Civile

Université
d'Angers

ENSOSP

CUS²C



Titulaire de chaire : Pr Alexis DESCATHA

Professeur des Universités – Praticien Hospitalier Angers

Responsable d'unité de recherche INSERM

Membre de l'observatoire national de la santé des agents de SIS

➤ Structuration universitaire de la santé en sécurité civile

➤ Se positionner comme interlocuteur des sociétés savantes

➤ Cercle vertueux :

ENSEIGNEMENT

RECHERCHE

VALORISATION

➤ Validation universitaire du contenu scientifique des formations de santé

➤ Fédérer et promouvoir la recherche en santé dans le domaine de la sécurité civile

➤ Contribuer à faire progresser les connaissances sur la santé des agents de la sécurité civile

➤ Différents collèges créés dont le collège pharmaceutique

Merci pour votre attention

